



FORCE OUVRIÈRE

COMITE TECHNIQUE DE PROXIMITE D. I. DE PARIS ILE-DE-FRANCE 16 OCTOBRE 2013

Comme nous l'avons précisé au directeur interrégional (DI), président le comité technique, (CT) dès la déclaration préalable (DP), vos élus de l'USD-FO ont décidé de siéger à ce CT re-convoqué (le 1er CT ayant été boycotté par toutes les organisations syndicales) **afin de relayer l'inquiétude des personnels sur leur avenir et celui de leurs différentes structures**, c'est-à-dire les vôtres.

Nous avons regretté qu'à partir du point 3 de l'ordre du jour qui en comptait 7, nos camarades de la CGT, de SOLIDAIRES et de l'UNSA aient décidé de ne pas reprendre la séance. Il faut savoir que ce CT ayant été ré-convoqué, plus aucun quorum n'était nécessaire et qu'en l'absence des OS, le CT aurait été réputé avoir été tenu sans qu'aucune contradiction des élus n'ait été apportée, ce que nous refusons !

Nous avons, au contraire, voulu, compte tenu de l'importance des enjeux, exprimer le point de vue de l'USD-FO sans complaisance, car nous sommes une organisation de concertation, mais qui sait faire entendre sa voix avec force pour contrer les projets de l'administration.

Dialoguer a permis ici d'apporter la contradiction sans approuver, bien au contraire!

Nos questions et contre-propositions ont permis de démontrer notre capacité à combattre pour faire avancer les débats sans jamais donner le moindre blanc-seing à l'administration.

La délégation de l'USD-FO était composée de :

Nicole PELTIER-GRASSET (PARIS OUEST) et Alice CAHILL (MAD PARIS ILE-DE-FRANCE), élues titulaires en CTSDI Ile-de-France, Véronique JONETTE (SMS) et Eloïse DEPINAY (ACC Masse), experts pour l'USD-FO.

I- L'ENSEMBLE DES OS DEBATTENT SUR 2 DES 7 POINTS DE L'ORDRE DU JOUR, MALGRE LE NOMBRE INSUFFISANT DE DOCUMENTS PREPARATOIRES

Le comité technique (CT) siégeant en seconde convocation, tous les représentants des organisations syndicales (OS) ont assisté aux débats sur les deux premiers points d'information de l'ordre du jour qui ont eu lieu sur la matinée.



1/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

L'ensemble des OS a déploré le manque ou la pauvreté des documents communiqués sur les points de l'ordre du jour (ODJ) :

1. Restructuration de la résidence SMS (**information**) → 2 tableaux sur le personnel des SMS transmis
2. Échéance des baux des services douaniers de la rue Léon Jouhaux à Paris (**information**) → aucun document
3. Evolution du statut de l'agence comptable centralisée de l'EPA-Masse (**information**) → aucun document
4. Modification du statut de la brigade hors-rang de la direction interrégionale d'Ile de France (**vote**) → 1 note documentaire
5. Modification dans Rush des horaires d'ouverture du bureau de Chilly-Mazarin (**information**) → 1 note documentaire
6. Point sur le projet stratégique de la douane → pas d'élément écrit
7. Questions diverses

Toutes les OS ont cependant continué la réunion sur la base des éléments relatifs aux points de l'ODJ communiqués (ou non). Lors des réponses aux sujets abordés dans les différentes déclarations préalables, dont la nôtre (cf. en fin du présent compte-rendu), le président a particulièrement insisté sur différents sujets d'importance abordés par les OS.

- **Les documents non communiqués ou de faible volume** - le DI a précisé qu'il était respectueux de la démocratie sociale et du dialogue et souhaitait communiquer avec les OS en amont des décisions et ne disposait donc pas toujours de documents écrits.

→ Pour ce qui concerne le SMS, il estime que le point communiqué par la DG aux centrales syndicales sur l'articulation entre arrêt du SYCOSCAN et sédentarisation d'un SMS est suffisant.

→ Sur le PSD, il ne peut communiquer que sur des pistes de réflexion, mais ne dispose pas de document écrit car la méthodologie est imposée par les ministres. A ce stade de la réflexion, le travail fera l'objet de navettes entre la DI, la DG et le cas échéant, le cabinet du ministre, avant validation. Après seulement, les OS seront définitivement consultées (CT locaux et nationaux).

- **Les indispositions passagères** - le DI ne dispose pas encore de document officiel de la DG sur l'arrêt du Conseil d'Etat relatif aux indispositions (ID) et l'interprétation juridique qu'elle va en faire après consultation du service juridique du ministère. Il a cependant demandé au service comptabilité de la DI de suspendre pour l'instant tous les précomptes. M. BOSCH (service comptabilité de la DI) confirme



2/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

que les retenues pour jours de carence relatifs aux ID ne seront pas effectuées sur la paie de novembre (la paie du mois d'octobre étant déjà partie).

- **La pérennité du CISD de Sarcelles** - le DI confirme l'avenir plein et entier du CISD de Sarcelles qui trouve une nouvelle raison d'exercer ses compétences dans l'accompagnement aux opérateurs. Les effectifs de référence ont été accrus à 25 agents pour tenir compte de ce travail de démarche-quality auprès des opérateurs.
- **Les imprimantes des SRE** - le DI a bien pris en compte la nécessité de l'indépendance des enquêteurs vis-à-vis des opérateurs. Il a obtenu une dotation exceptionnelle d'imprimantes pour les SRE, en commençant par celui de Paris-Est (confirmé par M. BOUVIER, DR) ; il va s'assurer que toutes les autres DR en soient également dotées.
D'autre part, le chef du bureau C3 doit venir à la DI pour évoquer les besoins en Ile-de-France.
- **L'importance de la reconnaissance du travail et des résultats exceptionnels** - le DI ne fournira pas de tableaux récapitulatifs des compensations annuelles exceptionnelles car il estime que les données, confidentielles, ne peuvent être communiquées.

Par contre, il se dit très attaché à la reconnaissance du travail de ceux qui ont obtenu de particulièrement bons résultats, que ce soit matériellement, par l'attribution d'une compensation exceptionnelle, mais aussi par des remerciements verbaux et la rédaction d'une lettre de félicitations. Il y sera très attentif car cela fait partie de la veille sociale.

1- RESTRUCTURATION DE LA RESIDENCE SMS – POINT D'INFORMATION

EVOLUTIONS DU DOSSIER (TABLEAUX SITUATION ACTUELLE DES PERSONNELS)

Le DI confirme que le camion concerné est le SMS 1, qui a pris la suite du SYCOSCAN au Havre. Les équipes SMS armeront les moyens sédentarisés pendant la durée nécessaire à la reprise par les agents du SYCOSCAN du Havre. Initialement prévue fin février 2014, cette reprise est reportée, mais non encore arrêtée.

Il estime que rien ne dit que l'enveloppe correspondant au remplacement de l'accélérateur du SYCOSCAN ne sera pas débloquée ultérieurement, car la DG cherche des financements auprès des autorités de tutelle.



3/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

Le point de vue de l'USD-FO :

Si un nouveau SYCOSCAN était financé, est-ce que le camion sédentarisé serait remis à la brigade SM et, si OUI, pourquoi ne pas grader les surnuméraires, qui ont des qualifications spécifiques coûteuses en temps et en financement ?

Le DI répond oui, en cas de financement, le SMS1 doit retourner dans la flotte SMS. Par contre, comme l'on est dans une échéance minimale à 2 ans, on ne peut raisonnablement conserver les agents en surnombre.

La restructuration sur la résidence SMS concerne 14 agents sur 56 au total dans la brigade.

Le point de vue de l'USD-FO :

Les élus de l'USD-FO demandent que les agents soient gérés en surnombre et redéployés sur les 3 autres camions. Les effets à court terme de ce surnombre seront « gommés » par les départs prévus en retraite ou en mutation de certains agents du SMS.

Le DI confirme un redéploiement sur la résidence SMS et préconise en 1er lieu les départs "naturels", retraite ou mutation, sur l'ensemble de la résidence, et non pas seulement le camion numéro 1. Mais les 14 emplois n'ont pas vocation à être absorbés au sein de la brigade.

Compte tenu du fait que la résidence SMS est administrativement localisée à Boissy-Saint-Léger, le DI donne les critères de reclassement des agents restructurés :

- Priorité absolue sur la DI IDF et à Paris spécial ;
- Priorité relative pour les DR d'IDF ;
- Classement possible dans d'autres DR-DI, mais sans caractère de priorité.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande s'il y aura un redéploiement par catégories.

Par ailleurs, l'USD-FO regrette qu'aucun responsable du SMS n'ait été associé au CT, ni le chef divisionnaire de la DSO.

Le DI répond que les effectifs seront appréciés dans leur globalité, toutes catégories confondues. Il précise que les 14 agents restructurés auront accès à l'ensemble du dispositif d'accompagnement social :

- primes de restructuration ;





FORCE OUVRIÈRE

- dispositif de mobilité, avec passerelle vers d'autres administrations, dont la DGFIP, dont le protocole est en cours d'élaboration par A2.

Un CHS spécial est prévu le 05/11/2013 : le dossier SMS y sera bordé. Une réunion à la DG de l'ensemble des agents du SMS aura lieu, a priori, en décembre 2013 ou au 1er trimestre 2014, mais, en tout état de cause, avant un GT national avec les OS qui se tiendra à la DG.

Le dispositif sur la restructuration du SMS, avec les primes et la date de départ du préavis sera soumis ultérieurement au vote des élus au prochain CT, prévu en début d'année 2014.

DERNIERE MINUTE

[L'USD-FO a posé ce 21 octobre 2013 une question complémentaire au DI concernant SMS à la suite d'informations qui lui étaient parvenues par des adhérents du SMS :](#)

« Bonjour Monsieur Galy,

L'USD-FO s'adresse à vous ce jour en suite du CTSDI du 16 octobre dernier, afin de lever les ambiguïtés quant aux remontées que nous venons d'avoir concernant SMS.

L'équipe de SMS, qui a pris son service ce matin à Marseille, a été informée que le DI de Marseille a demandé la mise à disposition d'un camion SMS en fixe sur FOS-PORT ST LOUIS selon les mêmes modalités qu'au HAVRE.

En effet, deux camions "en fin de vie" qui exerçaient sur le port ne seront pas remplacés et le DI a donc demandé qu'un camion SMS vienne remplacer au moins l'un d'entre eux de manière sédentaire (GPMM). L'équipe cellule scanner de Port St Louis viendrait alors armer ce camion SMS sédentarisé, comme cela est le cas au Havre pour SYCOSCAN.

Lors du CT IDF du 16 octobre 2013, vous nous avez assuré que vous ne connaissez aucun projet concernant Marseille.

Cependant des démarches auraient déjà été effectuées auprès de la Direction Générale par la DI de Marseille.

Cette nouvelle est venue aggraver l'inquiétude de nos collègues de SMS.

C'est pourquoi l'USD-FO vous demande de nous apporter toutes les informations utiles concernant ce projet, qui, même s'il n'est pas encore officiel, est de nature à profondément modifier l'ampleur d'une restructuration déjà génératrice d'un profond mal-être pour les agents.

Bien cordialement. Nicole PELTIER-GRASSET et Alice CAHILL et l'ensemble des élus USD-FO en CTSDI Ile-de-France »

[Voici la réponse de monsieur GALY le soir même :](#)

« Bonsoir Madame Peltier-Grasset,

Je vous remercie pour l'information que vous avez souhaité mettre à ma disposition.



5/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

Je l'ai recoupée auprès du bureau A/3 et de mon collègue de Marseille.

Il m'a été communiqué qu'une demande d'immobilisation d'un SMS mobile n'avait pas été émise.

L'information qui a été annoncée par M. Moret lors d'un groupe de travail tenu à Marseille concerne la création d'une résidence SMS à Fos Port St Louis afin d'assurer l'armement d'un SMS à un terme non déterminé.

En tout état de cause, cette création ne signifie pas l'immobilisation d'un SMS de la résidence d'Île de France qui n'a pas été demandée.

Je vous confirme donc que le SMS actuellement armé par des équipes SMS mobiles à Fos, continuera donc à être armé par des équipes placées sous ma responsabilité avec le régime des équipes mobiles.

Bien cordialement,

PhGaly »

[L'USD-FO restera extrêmement vigilante sur les suites données à la mise à disposition d'un camion SMS sur le site portuaire de FOS-PORT ST LOUIS et continuera à suivre ce dossier au jour le jour.](#)

2- ÉCHEANCE DES BAUX DES SERVICES DOUANIERS DE LA RUE LEON JOUHAUX – POINT D'INFORMATION

DECOUVERTE DU DOSSIER ET EVOLUTIONS COLLATERALES DE CELUI DE L'ÎLOT PERRÉE

Le DI annonce aux élus que la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCI) officialise la fin du bail de la rue Léon Jouhaux (L.J.) au 31/12/2015, pour y reloger sa célèbre école de cuisine Ferrandi. Pourtant, cette information avait été dans un 1^{er} temps démentie, sur la base de la renégociation du bail !

La relocalisation de la seule rue L.J. **concerne à elle seule 65 agents.**

Le DI annonce qu'il gère le dossier avec la sous-direction B de la DG et privilégie désormais une solution de relogement par France Domaine (FD) **pour tous les services de la rue L.J. et de l'îlot Perrée dans un seul bâtiment domanial.**

Le DI insiste sur le fait que le nouveau bâtiment doit être impérativement situé dans Paris intra-muros, proche des implantations actuelles, et que la DGDDI ne reviendra pas sur ses exigences.

La réhabilitation de l'îlot Perrés fait partie des solutions envisagées après le départ du laboratoire du service commun des laboratoires (SCL), les services administratifs et de commandement du SCL devant également être relogés sur Paris, et non, Massy.



6/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

Une solution définitive devra être trouvée avec l'aide de la DG, de FD et du préfet, qui a été tenu au courant et a demandé à son responsable de la politique immobilière de gérer le dossier à son niveau.

Le DI a demandé à la CCI et à FD que tous les services des deux sites restent dans leurs locaux actuels par prolongation des baux jusqu'à une solution qu'il souhaite pérenne.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO constate que les rumeurs qui circulaient parmi les agents étaient donc fondées.

Notre organisation avait déjà demandé le relogement de tous les services de l'îlot Perrée sur un seul site et se félicite donc que cette exigence soit partagée par la DG et le DI.

Autre motif de satisfaction de l'USD-FO : les travaux de réhabilitation du site Perrée, jugés antérieurement trop coûteux, seraient finalement réalisables, si ce scénario est retenu, ce qui permettrait à la DGDDI de conserver au final un bâtiment très bien situé pour la localisation de ses services de la DI et de la DR de Paris.

Cette information a fait l'objet d'une communication officielle aux agents après le CT (cf. en pièces jointes la note de la DI).

II- SEULES 2 OS ONT ACCEPTE D'APPORTER LA CONTRADICTION SUR LES 5 POINTS RESTANT A DEBATTRE ET SUR DES POINTS D'ACTUALITE DE LA DI

Seules, l'USD-FO et la CFDT sont restées pour l'examen des sujets abordés l'après-midi après la pause méridienne.

Nous avons déploré que les autres OS n'aient pas jugé utile de débattre au moins sur une partie des 5 points qui restaient à l'ordre du jour.

Cette reprise a également permis aux deux OS présentes d'aborder avec le DI le délicat problème des répercussions sur les services d'administration générale de la DI de la montée en charge du CSRH de Bordeaux.

Même si ce sujet n'était pas à l'ordre du jour du CT, il nous a paru très important d'en débattre, afin d'apporter aux agents concernés toutes les informations qu'ils sont en droit d'attendre.



7/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

3- EVOLUTION DU STATUT DE L'AGENCE COMPTABLE CENTRALISEE DE L'EPA MASSE – POINT D'INFORMATION

EXPOSE DU DOSSIER

Le DI précise que l'organisation actuelle de l'ACC MASSE (ACC) ne correspond pas aux normes comptables. Il convient de finaliser dans un compte unique les 16 comptes issus du resserrement du réseau de l'EPA Masse.

De plus, l'ACC est sous la triple tutelle du service central de l'EPA Masse (à la DG), de la RR d'Ile-de-France (pour la comptabilité) et de la DI (administrativement), ce qui est peu lisible pour les agents et les interlocuteurs douaniers.

Le DI préconise le rattachement de l'ACC Masse à la résidence DI IDF et la disparition de la résidence séparée ACC Masse.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande si les effectifs seraient globaux pour la résidence IDF, ou bien, spécifiques à l'ACC Masse.

Nos élus veulent aussi connaître la nouvelle structure de la RR d'IDF qui découlerait de cette réorganisation.

Afin de clarifier l'organisation de l'ACC, le DI fait les propositions suivantes pour le rattachement à la résidence DI IDF :

L'affectation de 20 ETP pour le service ;

La séparation du service en un pôle « dépenses » et un pôle « recettes » ;

Que le chef de service soit également le chef d'un 3ème pôle distinct de la RR d'IDF, qui comprendrait alors 1 pôle comptabilité + 1 pôle recouvrement + 1 pôle ACC Masse.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO signale que l'organisation en un pôle dépenses et un pôle recettes n'avait pas paru forcément la seule pertinente aux agents lorsqu'ils ont été consultés localement.





FORCE OUVRIÈRE

Les agents sont prêts à faire une contre-proposition qui ne serait, ni une articulation stricte recettes / dépenses, ni une organisation géographique, comme cela est le cas actuellement.

Le DI accepte d'examiner la proposition qui sera faite par les agents de l'ACC.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande au DI quand il ira à le rencontre des agents de l'ACC Masse pour leur faire part des éléments communiquée en CT, mais aussi pour leur annoncer comment il compte mettre fin au climat de souffrance au travail qui y règne.

Le DI n'a pas encore fixé de date car il souhaitait au préalable informer le CT d'Ile-de-France. Il estime que cette nouvelle lisibilité permettrait de mettre fin au mauvais climat actuellement en vigueur à l'ACC en répartissant mieux les effectifs à la résidence.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO signale également que le système de vidéo-surveillance qui a été mis en place à la suite de cambriolages à l'ACC Masse comporte des anomalies et qu'il convient de les corriger très rapidement.

Ainsi, la caméra placée à l'entrée du service permet également de voir ce qui se passe dans le bureau de l'un des agents, ce qui ne respecte absolument pas les conditions de mise en place d'un tel système. La seconde caméra étant implantée en direction de la sortie de secours ne pose par contre pas de problème d'implantation.

De plus, ce système, qui avait été initialement paramétré pour fonctionner en-dehors des heures de bureau, a été réglé pour un fonctionnement 24h sur 24.

M. FISITZKY, qui n'avait pas été informé du changement des plages horaires de fonctionnement, va demander le rétablissement de la vidéosurveillance en-dehors des horaires du bureau, comme cela était convenu initialement. Il va également s'assurer que la 1^{ère} caméra est bien réorientée, de façon à ne pas empiéter sur la vie privée d'un agent.

4- CONSEQUENCES DE LA MONTEE EN CHARGE DU CSRH DE BORDEAUX SUR LES SERVICES AG DE LA DI D'ILE-DE-FRANCE

A la suite de la proposition du DI de fondre l'ACC Masse dans la résidence DI d'IDF, les élus ont tout naturellement orienté leurs préoccupations sur les agents AG de la DI d'Ile-de-France qui seront impactés par la montée en charge du CSRH de Bordeaux.



9/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande si l'impact du service des ressources humaines sur les effectifs de la DI a été évalué et quelles mesures sont prises pour en atténuer les effets.

Le DI a déjà reçu les agents de la comptabilité qui seraient concernés en 1^{er} et répond sur deux plans :

S'ils souhaitent rejoindre l'ACC, ces agents seront prioritaires ;

La DI d'IDF est très typique par rapport aux autres DI, puisqu'elle gère notamment la DG et Paris-Spécial.

De ce fait, certaines tâches nécessiteront le maintien d'un certain nombre d'agents. Il ne peut actuellement en chiffrer le nombre, mais il fera en sorte que ces effectifs soient suffisants.

L'ensemble des agents du pôle BOP-GRH étant inquiets et déposant pour cela des demandes de mutation par anticipation, il souhaite les rassurer et recevra l'ensemble des agents potentiellement affectés, comme il l'a déjà fait pour le pôle comptable.

5- VOTE SUR LA MODIFICATION DU STATUT DE LA BHR D'ILE-DE-FRANCE

EXPOSE DU DOSSIER (NOTE D'INFORMATION)

Le DI explique qu'il rencontre des problèmes pour que la BHR assure les missions qui lui incombent à l'heure actuelle. Il propose la transformation des emplois AG/PO CO en emplois SU et de reconfigurer la BHR avec un effectifs de 7 agents pour exercer toutes les missions.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande si les agents en poste pourront changer de statut et opter pour la branche SU.

Le DI répond par l'affirmative, avec toutes les obligations rattachées : aptitude physique, stage de changement de branche et port de l'uniforme. Tous les agents de la BHR auront le statut surveillance, mais les agents en poste actuellement et qui ne souhaiteraient pas en faire la demande seraient maintenus sur place.

1 seul agent « PACTE » posant problème a déjà été déployé sur un autre emploi.



10/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

(VOTE) : **L'USD-FO** et la CFDT votent **POUR** à la condition que les agents déjà en poste soient informés officiellement au préalable de la possibilité d'opter, sans obligation, pour un changement de branche.

6- MODIFICATION DANS RUSH DES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE CHILLY-MAZARIN – POINT D'INFORMATION

MISE EN CONFORMITE DES HEURES DE DEPOT (NOTE D'INFORMATION)

Les horaires d'ouverture du bureau sont déjà en conformité avec la demande. Le seuil de taxation des colis ayant baissé, et le nombre de colis, ayant augmenté en conséquence, la Poste souhaite pouvoir déposer les documents dès le début de l'amplitude horaire.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO a demandé que la résidence de Chilly-Mazarin soit bonifiée pour l'inscription au tableau annuel des mutations (cf. lettre en pièce jointe).

Le DI précise qu'effectivement, le service avait été créé postérieurement à la mise à jour de l'annexe reprenant les résidences donnant lieu à bonification. Il confirme que le dossier est parti à la DG et qu'il devrait a priori aboutir dans le courant de 2014.

7- PSD EN ILE-DE-FRANCE – POINT D'INFORMATION CONTEXTUEL

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO s'est interrogée sur l'opportunité, compte tenu de l'absence d'éléments écrits communiqués avant le CT, de rester pour l'exposé du DI sur le PSD.

Vos élus ont considéré que la contradiction ne pouvait s'exprimer valablement que dans une confrontation directe lors de ce CT. Par nos questions, nous avons donc contribué à exprimer vos attentes et vos inquiétudes.



11/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

PREMIERS ELEMENTS DU DOSSIER

Le 1^{er} projet proposé par la DI d'Ile-de-France sera soumis en novembre à la DG. Il dépend des grandes orientations du plan présenté par la DG.

Mais ce PSD-IDF prendra en compte la problématique immobilière spécifique à l'IDF.

Les opérateurs y seront également associés de manière très étroite pour connaître leurs intentions quant aux évolutions proposées par le CDU dans le nouveau cadre communautaire. M. ROBIN a été chargé de démarcher les professionnels et de faire le bilan de ses rencontres sur leur volonté de délocaliser leurs opérations ou de travailler avec d'autres procédures.

La déclinaison IDF du PSD sera appelée à évoluer de manière progressive jusqu'en 2020, phase ultime du projet.

3 grandes orientations se dégagent pour cette première ébauche du PSD IDF.

DOSSIER 1 = complémentarités SG Di IDF et DR Paris

Le DI affirme que la recherche d'une complémentarité entre le secrétariat général (SG) de la DI d'IDF et de la DR de Paris permettra la mutualisation des tâches, notamment, l'action de prévention.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande s'il y a pas, cachée derrière cette mise en commun à Paris, la restructuration des SG des trois autres DR d'IDF et leur fusion avec le SGDI.

Le DI dit ne pas avoir les éléments pour l'instant, mais qu'il ne le pense pas car il y a déjà matière à travailler en réseau entre les deux SG d'IDF et de Paris, avec la nécessité d'un « pool » de rédacteurs pour se partager les dossiers.

L'évaluation des ETPT devra en tirer les conséquences mais le DI ne veut priver les services des effectifs dont ils ont besoin pour fonctionner. A l'occasion de la mise en commun de tâches et de la montée en charge du service central de la GRH en parallèle, la configuration des SG évoluera nécessairement, mais ils ne seront pas supprimés.



12/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

DOSSIER 2 = création d'un pôle interrégional des fiscalités

Le DI annonce la création d'un service centralisé interrégional de la fiscalité énergétique et environnementale.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande quel sera le lieu d'implantation de ce service et son format, espérant que les effectifs seront suffisants.

L'USD-FO demande l'étude d'impact sur les différents bureaux par DR, le nombre d'agents concernés par cette restructuration et les modalités d'accompagnement qui leurs seront attribuées.

Le DI répond en partie seulement. Le service interrégional serait installé à Boissy-Saint-Léger (BSL), le service recrutement et formation professionnelle (FP), actuellement à Boissy, rejoindrait la rue Yves Toudic, pour laisser place à ce nouveau service.

Le DI n'a pas encore d'éléments sur l'impact dans les différentes DR.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande si la gestion des dossiers et les contrôles seront abrités dans le même service ou s'ils seront séparés entre deux entités.

Le DI confirme qu'il n'est pas exclu de dédier un service particulier à ces contrôles auprès des opérateurs.

Il ne connaît pas encore à l'heure actuelle les répercussions de la création du service des grands comptes (SGC) ni du service de pilotage des contrôles ou service de renseignement et d'analyse du ciblage (SRAC).

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande au DI s'il a des éléments sur ces deux services : le SGC serait-il toujours adossé à la DG ? L'implantation du SRAC est-elle prévue en IDF, ou ailleurs qu'en IDF ?.

Le DI dit qu'il n'a pas encore de précisions, même s'il a des idées personnelles sur la question. C'est à la DG de décider.





FORCE OUVRIÈRE

DOSSIER 3 = réorganisation de la DSO

La division des services opérationnels (DSO) comporte actuellement des services trop différents les uns des autres.

Le DI propose de la resserrer et de conserver en son sein le pilotage des services, le service national des réseaux d'oléoducs (SNRO), les services du Bourget et le SMS.

A noter que le bail du Bourget a été prolongé jusqu'en 2017, car, même si le projet de construction d'un bâtiment sur une parcelle cédée par la communauté d'agglomération sur le site de Dugny n'a pas été abandonnée, la viabilisation et la dépollution n'ont pas pu être financés par cette collectivité.

Le CISD et le SETICE seraient gérés directement par la DI, ainsi que le recrutement et la FP, tandis que les fiscalités seraient gérées par le SG de BSL.

Le DI précise que tous ces dossiers se situent encore très en amont des projets finalisés et que ces différents éléments sont les seuls qu'il est en mesure de communiquer en l'état actuel du PSD IDF.

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO demande un GT spécial sur le PSD avec des documents de travail.

Le DI promet de convoquer un GT sur ce sujet spécifique dès qu'il aura les éléments concrets à communiquer aux OS.

8- QUESTIONS DIVERSES

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO s'est exprimée dès la déclaration préalable et au fur et à mesure des débats, afin de ne pas risquer de voir ses questions éludées pour écourter le comité, comme cela s'était produit lors d'un précédent CT, sans l'assentiment de nos élus.





FORCE OUVRIÈRE

1- Messagerie et téléphonie par internet

Le DI estime que la mise en place de la nouvelle messagerie a été assez fastidieuse. La téléphonie TOIP ne donnant, quant à elle, pas entière satisfaction, il a fallu garder en double l'ancien système, notamment, pour garder les télécopieurs, non prévus dans le nouveau système.

La douane a pâti de choix pas toujours pertinents : un exemple : OPEN office est incompatible avec CHORUS.

2- Droit syndical rue Léon Jouhaux et à la BSITM

Le point de vue de l'USD-FO :

L'USD-FO a attiré l'attention sur la nécessité de prévoir un nouveau local syndical en remplacement de celui qui sera « neutralisé » rue Léon Jouhaux.

Notre OS demande quand le local syndical sera ouvert à la BSITM et pourquoi le panneau de l'USD-FO manque encore.

MM LABORDE et FISITZKY confirment que le local de la BSITM est désormais ouvert et que l'ordinateur sera bientôt installé. Un panneau sera installé pour l'USD-FO.

3- Effectifs TPL

Le DI attend le feu vert pour la mise en œuvre du dispositif de contrôle de la TPL, qui a été expérimenté dans la DR de Paris-Est. Il déplore l'affectation d'effectifs bien en-deçà de ce qu'il avait espéré. Par contre, selon les derniers éléments dont il dispose, la TPL devrait bien être mise en place au 01/01/2014.

4- Remboursements en fin d'année

Même si le BOP de la DI d'IDF n'est pas saturé, la DI doit attendre la dotation du BOP central de la DG/B1 pour assurer les frais de mission. Pour l'instant, une priorité a été donnée aux demandes dont le montant est le plus élevé (SMS et Paris-Spécial).

Les agents en seront informés.



15/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

DECLARATION PREALABLE USD-FO

Monsieur le président,

Nous regrettons **une fois de plus** que tous les documents ne nous aient pas été communiqués au préalable afin que le dialogue social se déroule de la manière la plus positive possible. Ainsi, les documents liés aux points 2, 3, et 6 ne nous sont pas parvenus avant le Comité technique (CT) initial ni le CT re-convoqué, ce qui est plus que dommageable et nuit au bon fonctionnement de cette instance.

Certes, il s'agit là une nouvelle fois de points dits « d'information ». Toutefois, les questions qui y sont abordées sont d'importance, et nous regrettons d'en découvrir la teneur précise seulement à l'occasion de la réunion du CT. Une communication préalable de l'ensemble des éléments utiles, nous vous le rappelons, nous aurait permis de préparer nos interventions avec un délai suffisant et d'apporter de manière constructive notre contribution à la continuation du dialogue entre administration et organisations syndicales.

C'est pourquoi **nous demandons une nouvelle fois** à ce que les documents qui nous seront communiqués dans le cadre de la préparation des futurs CT nous parviennent **dans des délais raisonnables** (en l'occurrence au plus tard 8 jours avant la réunion) pour nous permettre d'être le plus au fait possible du contenu de l'ensemble des points abordés.

Malgré les difficultés rencontrées pour l'organisation de ce CT, l'USD-FO a néanmoins décidé de siéger pour relayer l'inquiétude des personnels sur leur avenir et celui de leurs différentes structures.

Les orientations ministérielles déclinées lors du Comité technique ministériel (CTM) du 8 octobre 2013 ne sont pas de nature à rassurer les douaniers sur leur avenir. Les efforts demandés à la DGDDI seront maintenus et poursuivis : suppressions d'effectifs, modification du réseau, diminution des mesures catégorielles et donc des promotions internes, diminution des budgets de fonctionnement.

Plus que jamais, la douane est considérée comme une administration non prioritaire dans un ministère non prioritaire, ou, selon les termes de M. Moscovici, « qui doit être exemplaire », et, à ce titre, continuer de faire toujours plus avec encore moins de moyens.

En Ile-de-France (IDF), la **réorganisation du SMS**, point sur lequel nous avons trop peu d'éléments, suscite une très grande inquiétude pour les personnels. L'USD-FO s'oppose vivement à ce que les agents soient restructurés sur la DI d'IDF, alors que leurs attaches familiales se situent sur tout le territoire. L'USD-FO demande à ce que les agents du camion SMS « sédentarisé » soient reversés en surnombre sur les 3 camions SMS restant. Les départs en retraite ou en mutation viendront atténuer les effets à moyen terme de ce surnombre.



16/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr



FORCE OUVRIÈRE

Parmi les autres sujets de préoccupation, nous tenons à revenir sur **les baux de la rue Léon Jouhaux** : lors du CT du 12 février dernier, vous nous aviez assuré que ceux-ci seraient renouvelés, mais vous ne nous avez donné aucune confirmation ultérieure. Il en résulte une vive inquiétude des collègues implantés au 11 rue Léon Jouhaux, qui craignent pour la pérennité des locaux, alors même que des entreprises logées par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) dans les autres bâtiments ont reçu leur avis de fin de bail.

Enfin, comme vous vous en doutez, **le PSD 2014-2018 suscite les plus vives inquiétudes** au niveau local depuis que le document d'orientations a été communiqué lors du CT-R de juillet à la DG. Ce plan aura des répercussions sur le périmètre des missions, l'organisation territoriale des services, avec une concentration du dédouanement et des missions fiscales (déjà initiées en IDF), du réseau comptable, la réorganisation de la chaîne du renseignement, de la LCF et du réseau des BSI.

Pourtant, à ce jour, **vous n'avez pas été en mesure de nous communiquer le moindre élément écrit sur les conséquences du PSD pour la DI d'Ile-de-France et sur sa déclinaison locale, DR par DR, service par service.**

L'USD-FO peut légitimement s'interroger : s'agit-il d'un « oubli » ou d'une volonté de ne pas dévoiler trop tôt l'ampleur des restructurations qui nous attendent en IDF ?

Dans un océan de mauvaises nouvelles, l'USD-FO a cependant pu mesurer la satisfaction d'avoir obtenu un arrêt favorable du Conseil d'Etat (CE) dans le dossier dit des « indispositions passagères », arrêt qui oblige l'administration à les retirer du champ d'application de la note du 16 avril 2012.

Dès le 26 avril 2012, l'USD-FO avait déposé son recours au greffe du CE car les conditions de cette application n'étaient juridiquement pas recevables.

Nous souhaiterions savoir quelles mesures seront prise pour, dans un 1er temps, bloquer la mise en œuvre des retenues opérées au titre du jour de carence, puis, dans un 2ème temps, procéder au remboursement des sommes indument prélevées aux agents et le délai dans lequel elles leur seront restituées.

Compte tenu de l'importance des enjeux, l'USD FO exprimera son point de vue au fur et à mesure pour faire avancer le débat, mais sans complaisance.

Organisation de concertation, oui. Mais dialoguer n'est pas approuver, nos contre-propositions sont là pour vous le démontrer.



17/17



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01.47.70.31.21 - 09.63.43.59.87

Adresses e-mail : - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr et fo.douanes@wanadoo.fr

Sites Internet : - www.sncd.info et www.fodouanes.fr